



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'étant plus atteint lors de la convocation pour la séance du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Comité Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.*

L'an deux mille vingt-trois, le **3 octobre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

### Etaient présents :

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CITO Ferdinando - Mme COUDRIER Laura - M. GIRARD Denis - Mme CAPITAINE Amalia - Mme MUGNIER Annie - M. HARLE Sylvain - M. JOLY Denis - M. MOINIER Fabien - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - M. MOUSSARD Paul - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M. GEFFROTIN Philippe.

### Absents :

M. CAVALIERI Michaël - M. LEFFET Ludovic - Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - M. KLIPFEL Lucien - M. BOISSEAU Guy - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah - M. DUBOS Guillaume - Mme DEGLIAME Carmela

### Pouvoir :

M. KLIPFEL Lucien à Mme CHAUVEAU Ghislaine  
M. LEFFET Ludovic à M. CITO Ferdinando  
M. BOISSEAU Guy à M. CORINTHE Lucien  
Mme DEGLIAME Carmela à M. HERCYK Philippe

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	29
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	19
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	23
<b>Date de convocation</b>	29/09/2023
<b>Date d'affichage</b>	29/09/2023

### Objet : Création de postes au sein de la Ville de Groslay

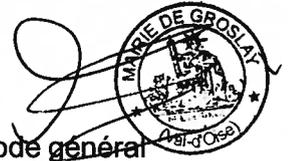
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, et plus particulièrement l'article 34,

**VU** le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses, et notamment celles liées aux rémunérations,



**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique notamment son l'article 6 II,

**VU** le tableau des effectifs de la ville de Groslay,

**VU** l'avis favorable du CST en sa séance du 25 septembre 2023,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 25 septembre 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent, à temps complet, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, pour permettre l'avancement de grade de l'agent d'accueil et gestionnaire administrative des ST et de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste permanent, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique au vu de la mise en stage à venir d'un agent actuellement en CDD et assurant les fonctions d'ATSEM,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, à la hausse le temps de travail d'un agent, avec son consentement, via : d'une part, la création d'un poste permanent, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour permettre à un agent titulaire d'exercer les activités de nettoyage, de propreté des locaux communaux, d'apporter renfort à la restauration scolaire, notamment sur le temps du midi (par la mise en place des couverts...) et d'assurer la prévention et la sécurisation des enfants et de leur(s) accompagnant(s) lors de la traversées des rues aux abords des écoles ; d'autre part, la suppression du poste à temps non complet occupé jusqu'à présent par ce même agent,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 29 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Maire propose à l'Assemblée :**

1- La création des postes suivants :

*Filière Administrative*

➤ 1 poste permanent, à temps complet d'agent d'accueil et gestionnaire administrative des ST et de l'urbanisme, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, relevant de la catégorie C, pour permettre son avancement à ce grade, avec maintien des fonctions d'exécution, assurant les missions suivantes :

*Accueil physique et téléphonique, orientation du public des ST et de l'urbanisme ; traitement des relevés de compteurs d'eau ; gestion des tags et de l'éclairage public ; réception, enregistrement et « dispatching » des dossiers relatifs à l'urbanisme ; tous travaux administratifs ponctuels à la demande du responsable de l'urbanisme et du responsable des ST...*

*Filière Technique*

➤ 1 poste permanent, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour permettre le positionnement d'un agent chargé du nettoyage et de la propreté des locaux communaux, de la mise en sécurité des enfants et de leur(s) accompagnant(s) aux abords des écoles, au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, avec des fonctions d'exécution, et assurant les missions suivantes :

*Nettoyage des locaux- Tri et évacuation des déchets courants - Participation au service des repas de la restauration scolaire - Entretien du réfectoire après le service du midi*

*Prévention et sécurisation de passages piétons sur la voie publique, aux abords des écoles.*

➤ 1 poste permanent, à temps complet, afin de permettre la mise en stage d'un agent, au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, avec des fonctions d'exécution et assurant les missions suivantes :

*Accueil des enfants avec l'enseignant ; aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et soins (habillage, au rangement des vêtements l'apprentissage des règles élémentaires de propreté...) ; participation à l'éducation et assistance des enfants durant le repas ; participation aux goûters de la classe ; assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ; entretien du matériel de l'école et entretien courant des locaux (au quotidien) en période scolaire...*

2- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, du poste suivant :

### **Filière Technique**

➤ 1 poste permanent, à temps non complet à raison de 288 heures annuelles, permettant la sécurisation de la traversée des enfants au point école (hors vacances scolaires), au grade d'Adjoint Technique Territorial, créé par la délibération n° 19-09-94 en date du 19 septembre 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et voté, en l'absence de Mme DERKAOUI Bouchra (non présente lors du vote), **DECIDE**

Pour : 22 voix

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine (pouvoir M. KLIPFEL Lucien) - Mme NUNES Jennifer - M. CITO Ferdinando (pouvoir M. LEFFET Ludovic) - Mme COUDRIER Laura - M. GIRARD Denis - Mme CAPITAINE Amalia - Mme MUGNIER Annie - M. HARLE Sylvain - M. JOLY Denis - M. MOINIER Fabien - M. CORINTHE Lucien (pouvoir M. BOISSEAU Guy) - M. JEFFROY François - M. MOUSSARD Paul - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe (pouvoir Mme DEGLIAME Carmela) - M. GEFFROTIN Philippe.

**Article 1 : D'ADOPTER** les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

**Article 2 : DE MODIFIER** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

**Article 3 : DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

Publiée ou Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire,  
le

Patrick CANCOUET



Le secrétaire de séance  
**Monsieur Marc CLOUET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE GROSLAY AU 3 OCTOBRE 2023**

	Autorisé	Pourvu	A pourvoir	Occupé
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	3	2	1	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	2	0	0
Rédacteur	2	1	1	0
Adjoint Administratif PRINCIPAL de 1ère classe	5	3	2	0
Adjoint Administratif PRINCIPAL de 2ème classe	8	4	4	0
Adjoint administratif	12	8	4	0
Adjoint administratif à temps non complet	2	0	2	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant de conservation Principal de 2ème classe	1	1	0	0
Assistant de conservation	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	2	1	1	0
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
Puéricultrice de classe normale	1	1	0	0
ATSEM Principal 1ère classe	1	1	0	0
ATSEM Principal 2ème classe	11	1	10	7
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur	1	0	1	0
Technicien Principal de 1ère classe	1	0	1	0
Agent de maîtrise	4	3	1	0
Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 1ere classe	4	1	3	0
Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2ème classe	6	4	2	1
Adjoint technique territorial à temps complet	57	32	25	7
Adjoint technique territorial à temps non complet	9	1	8	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur Principal de 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint territorial d'animation	16	11	5	4
Adjoint territorial d'animation extrascolaire (35h/semaine)	3	0	3	0
Adjoint territorial d'animation périscolaire (25h/semaine)	3	0	3	0
<b>CONTRACTUELS/NON-TITULAIRES</b>				
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	0	0
Apprenti	1	0	1	0
<b>Totaux</b>	<b>161</b>	<b>82</b>	<b>78</b>	<b>19</b>

Postes "occupés" par des contractuels dans l'attente du recrutement de fonctionnaires